

François PLOTON-NICOLLET

SAVOIR PARCELLAIRE ET OBJET DE PRESTIGE :
LE GREC DANS LES *SCRIPTORIA* MONASTIQUES GAULOIS
DU HAUT MOYEN ÂGE

Après avoir été largement négligée et avoir donné lieu à bien des approximations, voire à quelques phantasmes, la connaissance du grec par le Moyen Âge occidental a fait l'objet d'une réévaluation depuis les années 1980, grâce aux travaux de Walter Berschin, que viennent compléter, depuis une quinzaine d'années, ceux de Pascal Boulhol¹. Ce dernier remarque, à fort juste titre, que l'on a souvent surévalué « l'hellénisme de possesseurs de manuscrits grecs, de copistes et d'écrivains qui, en fait, ne témoignent que d'un intérêt culturel, parfois ostentatoire, de la capacité technique de reproduire les lettres de l'alphabet ou d'un savoir purement lexicographique, tandis que la connaissance d'une langue est celle d'une syntaxe et se vérifie à l'échelle de la phrase »². Pourtant, dans l'Occident de la première moitié du Moyen Âge, passée la génération des Boèce et des Cassiodore, à peu près personne ne lit les Grecs, a fortiori en grec, à part peut-être dans quelques îlots d'hellénisme, souvent hypothétiques et toujours ténus, comme l'Irlande des VII^e et VIII^e siècles³ ou l'abbaye de Saint-Denis au IX^e siècle, à quoi il faudrait ajouter quelques érudits venus des confins de l'empire franc, comme Paul Diacre⁴ ou Jean Scot Érigène⁵, et quelques voyageurs éclairés, comme Théodore de Tarse, devenu archevêque de Cantorbéry au VII^e siècle, ou Liutprand de Crémone, chargé de plusieurs ambassades occidentales à Constantinople au X^e siècle⁶.

La maîtrise de l'alphabet et la conservation d'un lexique minimal constitue donc l'essentiel de la connaissance que l'on a du grec en Occident pendant plusieurs siècles, et cet hellénisme de surface constitue un fait culturel qui mérite d'être étudié pour lui-même, comme l'a montré l'étude pionnière de Bernice Kaczynski, menée sur les manuscrits de la bibliothèque de Saint-Gall⁷. Nous souhaiterions à notre tour en donner un aperçu pour les *scriptoria* gaulois, à partir des fonds de trois bibliothèques qui nous paraissent représentatives d'une culture monastique de bonne qualité, ceux de l'abbaye lorraine Saint-Michel de Saint-Mihiel, conservés à la bibliothèque bénédictine de la même ville, ceux de Saint-Martial de Limoges et de l'abbaye parisienne de Saint-Germain-des-Prés, passés dans leur grande majorité à la Bibliothèque nationale de France. Ce relevé, qui ne saurait prétendre à la moindre exhaustivité, tentera de montrer à travers des exemples précis les différentes situations qui justifient le recours au grec et les modalités particulières selon lesquelles il s'exprime.

¹ W. Berschin, *Griechisch-lateinisches Mittelalters. Von Hieronymus zu Nikolaus von Kues*, Berne/Munich, A. Francke, 1980 ; P. Boulhol, *La Connaissance de la langue grecque dans la France médiévale, VI^e-XV^e s.*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2008.

² P. Boulhol, *La Connaissance*, p. 5-6.

³ L'hellénisme irlandais des VII^e et VIII^e est considéré comme une pure fiction par W. Berschin, *Griechisch-lateinisches Mittelalters*, p. 121.

⁴ Voir M.-K. Lhommé, « Le Grec de Paul Diacre », *Actes du IX^e colloque sur le latin vulgaire et tardif, Lyon, 2-6 septembre 2009*, éd. Fr. Biville, M.-K. Lhommé et D. Vallat, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean-Pouilloux, 2012, p. 765-782.

⁵ Voir par exemple W. Berschin, *Griechisch-lateinisches Mittelalters*, p. 163 sqq.

⁶ Voir en dernier lieu Liutprand de Crémone, *Œuvres*, présentation, éd. et trad. Fr. Bougard, Paris, CNRS, 2015.

⁷ B. Kaczynski, *Greek in the Carolingian Age. The St. Gall Manuscripts*, Cambridge (Mass.), Medieval academy of America, 1988.

LA PRÉSERVATION DES CITATIONS GRECQUES DANS DES ŒUVRES LATINES

Les copistes occidentaux entraient le plus souvent en contact avec l'écrit grec à travers des œuvres latines contenant des citations grecques. Ceux qui ignoraient tout de cette langue laissaient généralement un blanc, pour permettre à un possesseur de faire ajouter les passages concernés, ou inscrivaient la célèbre mention, passée en proverbe, *Grecum est, non legitur*. Dans les *scriptoria* de bon niveau, on s'efforçait toutefois de rendre compte des passages en grec, notamment lorsqu'il s'agissait du texte biblique. C'est ce dont témoigne le manuscrit Z16 de la bibliothèque bénédictine de Saint-Mihiel, produit dans la première moitié du IX^e siècle⁸ en France du Nord, possiblement à l'abbaye de Saint-Mihiel même, qui connaît son apogée culturelle sous l'abbatiat de Smaragde, dans les années 810-820. Le volume contient des commentaires sur les épîtres pauliniennes et sur les épîtres catholiques, notamment celui de saint Jérôme sur l'Épître à Tite (fol. 146-167). Les citations, assez nombreuses, que le Stridonien faisait de la Bible grecque ont été transmises, sous une forme figée, telles qu'on les trouvait dans les modèles de l'Antiquité tardive, en onciales, sans signes diacritiques, et en *scriptio continua*⁹, ici mises en valeur par un trait suscrit et rehaussées de bleu ou de vert (fig. 1).

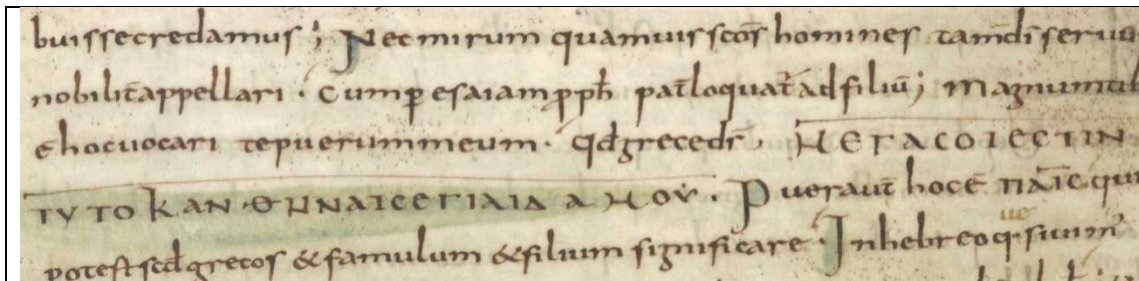


Fig. 1. Saint-Mihiel, Z16, fol. 146v (détail). Jérôme, *Commentaire sur l'Épître à Tite*, 1, 1a. Cliché AD 55, droits réservés.

La citation d'Is 49,6 (Μεγα σοί ἐστι τοῦ κληθῆναι σε παῖδά μου) a été rendue sous une forme imparfaite : MEΓA COI ECTIN TYTO KANΘHNAI (*sic*) CE ΠAIAΔA (*sic*) MOY. Les fautes de copie s'expliquent aisément par la morphologie des onciales grecques : confusion entre A et Λ, entre N et H, mauvaise interprétation d'un Π comme une séquence Γ I. Elles montrent que le scribe ne comprenait pas le texte grec, mais connaissait au moins l'alphabet, qu'il ne se contentait pas de reproduire comme un simple dessin.

Dans le même manuscrit circule le commentaire de saint Jérôme sur l'Épître aux Galates (fol. 66-107v). À un endroit où, pourtant, l'exégète ne cite le texte biblique qu'en traduction latine, un scribe, probablement postérieur – mais de peu – à la confection du volume, a jugé bon d'ajouter le texte grec en marge, par souci d'exactitude et d'érudition (fig. 2).

⁸ Voir *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, t. 3, Paris, Imprimerie nationale, 1861, p. 517, n° 16. Le manuscrit a été complété et partiellement refait au XI^e siècle. Nous avons pu l'étudier de près lors d'une mission menée à Saint-Mihiel en 2008-2009 pour le compte de l'École nationale des chartes et de l'Association des amis de la Bibliothèque bénédictine.

⁹ Selon un principe général bien relevé par A. Rollo, « Il greco nell'Occidente medievale : mani e pratiche di scrittura », dans *Le Livre manuscrit grec : écritures, matériaux, histoire*. Actes du IX^e colloque international de paléographie grecque, Paris, 10-15 septembre 2018, éd. M. Crosnier et Br. Mondrain, Paris, Collège de France/CNRS, 2020, p. 3.

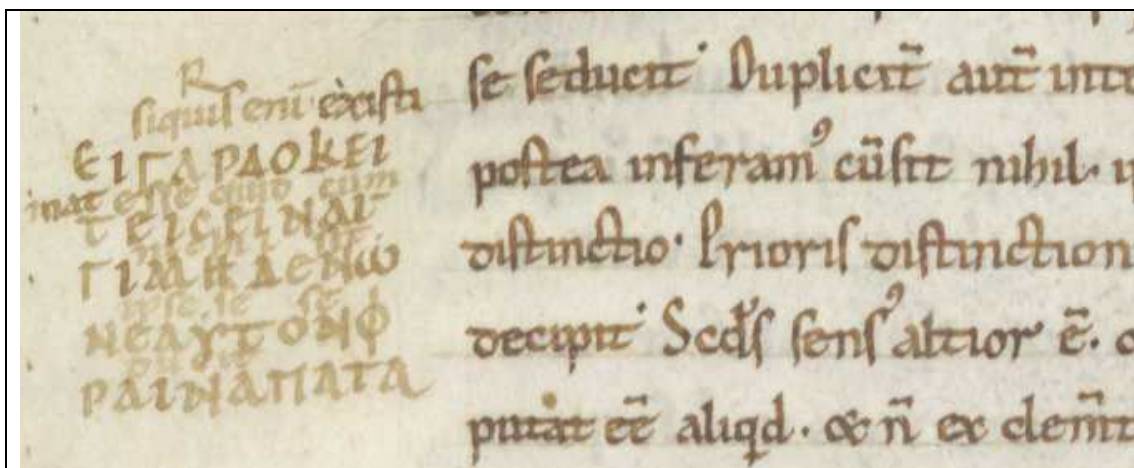


Fig. 2. Saint-Mihiel, Z16, fol. 104v (détail). Jérôme, *Commentaire sur l'Épître aux Galates*, 3, 6, 3. Cliché AD 55, droits réservés.

La manière dont le texte biblique a été traité déroute : le soin avec lequel le passage a été transcrit, accompagné de surcroît d'une traduction latine mot à mot dans l'interligne supérieur indique la volonté que l'on a eue de pouvoir se reporter au texte grec $\epsilon\iota\ \gamma\alpha\rho\ \delta\omicron\kappa\epsilon\iota\ \tau\iota\ \epsilon\iota\ \nu\alpha\iota\ \tau\iota\ \mu\eta\delta\epsilon\nu\ \omega\nu,\ \epsilon\alpha\nu\tau\acute{o}\nu\ \phi\rho\epsilon\nu\alpha\pi\alpha\tau\acute{\alpha}$ (Gal 6,3). Mais, de toute évidence, on ne le comprenait pas, comme en témoigne la césuration aberrante du participe $\omega\nu$, dont la première lettre se trouve en fin de ligne et la seconde en tête de la ligne suivante. On remarquera aussi la faible exactitude de la copie : EI ΓΑΡ ΔΟΚΕΙ ΤΕΙΣ (*sic*) ΕΙΝΑΙ ΠΙ (*sic*) ΜΗΔΕΝ ΩΝ ΕΑΥΤΟΝ ΦΡΑΙΝΑΠΑΤΑ (*sic*). Outre la confusion, paléographiquement compréhensible entre T et Γ, la plupart des erreurs concernent le vocalisme (AI pour ε, EI pour ι), qui sont très fréquentes en Occident. Elles s'expliquent aisément par la prononciation post-classique du grec, marquée en particulier par de nombreuses iotacisations et par la monophthongaison de la diphtongue αι, et montrent que le système graphique, qui n'était plus en adéquation avec la prononciation effective, perturbait l'appréhension du grec par les non-hellénophones.

Le souci de transmission des passages en grec s'étendait par ailleurs à des citations non bibliques. Toujours dans son commentaire sur l'Épître aux Galates, Jérôme se livre à une comparaison érudite entre les interprétations successivement proposées par différents traducteurs de la péricope Dt 21,23. Après avoir résumé en latin les interprétations de deux traducteurs grecs, Aquila et Théodotion, il livre celle de l'hérésiarque Ébion, et ressent le besoin de le citer dans le texte : *Haec uerba Ebion ille haeresiarches [...] ita interpretatus est* : $\acute{o}\tau\iota\ \upsilon\beta\rho\iota\varsigma\ \theta\epsilon\omicron\upsilon\ \kappa\omicron\epsilon\mu\acute{\alpha}\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$, *id est quia iniuria Dei est suspensus* (Hier., *Gal.*, 2, 3, 13b-14). Le copiste a respecté ce passage, qu'il aurait pu aisément supprimer sans obérer la compréhension générale du texte, puisque Jérôme en donne la signification en latin (fig. 3).

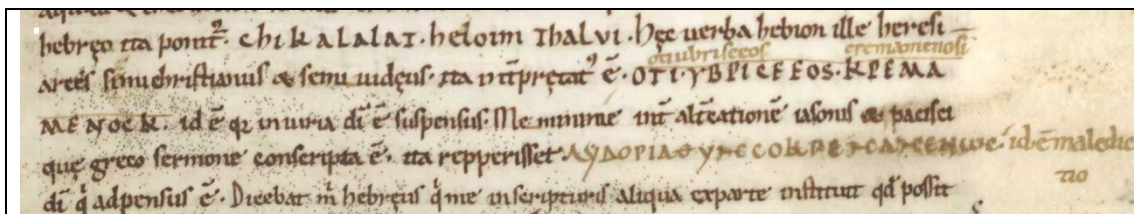


Fig. 3. Saint-Mihiel, Z16, fol. 80 (détail). Jérôme, *Commentaire sur l'Épître aux Galates*, 2, 3, 13b-14. Cliché AD 55, droits réservés.

Mais il l'a copié de manière imparfaite, sous la forme OTI YBPICEEOS (*sic*) KPAMAMENOC. Le passage est de la main du scribe principal, chargé aussi de la copie du texte latin, comme semble en témoigner la couleur de l'encre. Apparemment très peu familier de la langue grecque, il s'est contenté de reproduire les lettres qu'il avait sous les yeux et de marquer la *disinctio* par des points médians représentant les espaces. Il ne connaissait apparemment pas même l'alphabet grec et a traité les onciales grecques comme des capitales latines, procédé qui atteint ses limites dès que se présente une lettre dont le tracé ne correspond à aucun caractère latin, comme le θ de $\theta\epsilon\omicron\upsilon$, qu'il a rendu par un E. Un peu plus tard, une autre main a scrupuleusement transcrit la citation en minuscules latines, dans l'interligne supérieur, en s'appuyant sur ce texte fautif et sans apporter la moindre correction : *otiubriseeos cremamemosi*.

Dans la phrase suivante, Jérôme propose une autre traduction grecque de la même péricope, qu'il se souvient d'avoir trouvée dans une œuvre grecque : $\lambda\omicron\iota\delta\omicron\rho\iota\alpha$ $\theta\epsilon\omicron\upsilon$ $\acute{\omicron}$ $\kappa\rho\epsilon\mu\acute{\alpha}\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$. Ici, le scribe principal, rencontrant vraisemblablement trop de caractères inconnus, à commencer par un λ et un δ , s'est prudemment interrompu, laissant un blanc – un peu trop court d'ailleurs – pour permettre l'insertion ultérieure du passage. Il est difficile de savoir s'il comptait sur l'aide immédiate d'un autre scribe, un peu plus helléniste que lui, ou si cette demi-ligne est restée blanche quelque temps. Quoi qu'il en soit, le texte a été complété, dans une encre plus claire, en *scriptio continua*, par un copiste qui connaissait l'alphabet, comme en témoigne sa maîtrise des lettres les plus exotiques, mais ne connaissait vraisemblablement pas la langue en profondeur. Il reporte la citation sous la forme $\Lambda\Upsilon\Delta\omicron\omicron\iota\alpha$ (*sic*) $\Theta\Upsilon$ M C (?) \omicron KPAMAMEN ω C (fig. 3). Outre l'adjonction de deux caractères incongrus (M C), on remarquera des fautes fréquentes liées au brouillage du vocalisme par les iotacismes multiples ($\lambda\upsilon\delta\omicron\rho\iota\alpha$ pour $\lambda\omicron\iota\delta\omicron\rho\iota\alpha$, prononcé [lidoríá]) et à la méconnaissance des abréviations par contraction ($\Theta\Upsilon$, surmonté d'un tilde note normalement $\theta\epsilon\omicron\upsilon$, mais le copiste, qui n'a ni transcrit le tilde ni développé l'abréviation, l'ignorait vraisemblablement). La même main a glosé en marge l'ensemble de ce passage par une formule globalement juste, mais fort elliptique : *id est maledictio*.

La connaissance du grec dans le *scriptorium* où a été composé puis conservé ce manuscrit était donc très superficielle, mais non pas nulle, comme en témoignent quelques corrections sur le manuscrit. Dans un passage de son commentaire sur l'Épître à Tite, Jérôme s'interroge sur le sens d'un mot grec très rare, $\pi\epsilon\rho\omicron\upsilon\sigma\iota\omicron\nu$, qu'il cite par deux fois et que le scribe principal a transcrit une fois par $\Pi\epsilon\rho\omicron\upsilon\sigma\iota\omicron\nu$, l'autre par $\Pi\epsilon\rho\omicron\upsilon\sigma\omicron\nu$. Dans les deux cas, une main postérieure est intervenue pour corriger la forme par exponctuation et suscription (fig. 4), sans que l'on puisse savoir si l'auteur de cette correction l'apportait d'après l'original ou *ex ingenio*, ce qui indiquerait une connaissance assez profonde du grec.

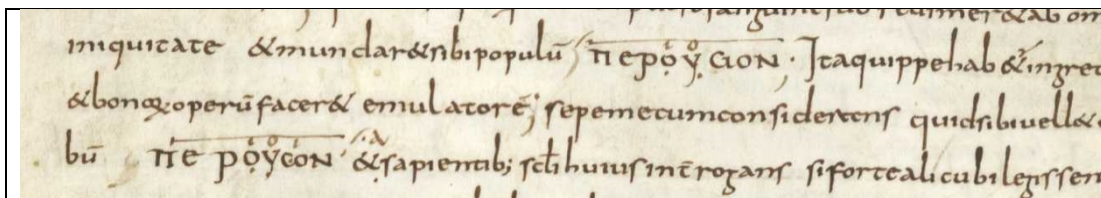


Fig. 4. Saint-Mihiel, Z16, fol. 161v (détail). Jérôme, *Commentaire sur l'Épître à Tite*, 2, 11-14. Cliché AD 55, droits réservés.

L'ÉRUDITION LEXICALE

Au-delà de ces citations mal comprises, il arrive que la copie de textes contenant des termes empruntés au grec soit l'occasion d'enrichir les manuscrits de gloses témoignant du souci de transmettre un savoir lexical minimal. Le même manuscrit de Saint-Mihiel transmet

une phrase où Jérôme, dans son commentaire sur l'Épître aux Galates, emploie l'adjectif *choicus*, rarissime en latin en emprunté au grec χοϊκός (« fait de terre ») : *Si spirituales Apostoli caro et sanguis sunt, quid de choicis arbitramur*¹⁰ ? Le terme a été copié grossièrement par le scribe principal sous la forme *coicis* (fig. 5).

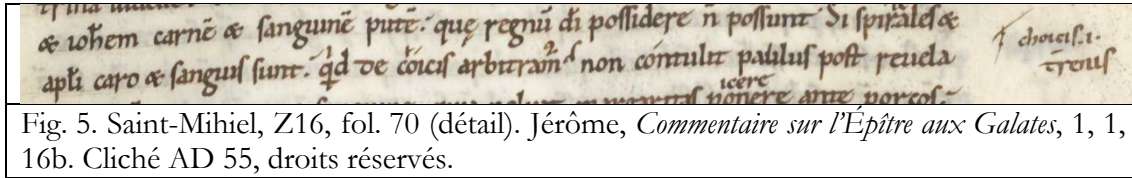


Fig. 5. Saint-Mihiel, Z16, fol. 70 (détail). Jérôme, *Commentaire sur l'Épître aux Galates*, 1, 1, 16b. Cliché AD 55, droits réservés.

Mais la main d'un correcteur assez bon helléniste a purifié la forme en y ajoutant le *h* manquant sous la forme d'un esprit rude en demi-H (F) ; elle y a aussi ajouté un accent aigu, correspondant à l'accentuation du terme en latin (et non en grec). Surtout, elle a précisé en marge le sens de ce terme par une glose parfaitement juste : *choicis, id est terrenis*.

Une œuvre du IX^e siècle témoigne au plus haut point de la volonté de préserver le vocabulaire grec. Il s'agit du poème d'Abbon *Sur la guerre de Paris (Bella Parisiaca urbis)*, composé vers 897 à Saint-Germain-des-Prés, pour célébrer la résistance de Paris aux raids normands pendant une dizaine d'années (885-896)¹¹. La critique s'est accordée, au XX^e siècle, à voir dans ce texte une source historique de premier plan et en a relevé à juste titre la dimension mémorielle ; elle a en revanche assez unanimement condamné un style ampoulé marqué par la recherche systématique du mot rare et par une érudition excessive¹². Il est vrai que la manière d'Abbon annonce, en cette fin de IX^e siècle, le goût prononcé qu'auront les poètes des X^e et XI^e siècles pour l'hermétisme et l'amphigouri. Mais il convient de retenir que l'œuvre a été composée dans une des plus brillantes écoles monastiques de l'empire carolingien, qui connut précisément son apogée dans le dernier quart du IX^e siècle, sous la houlette d'Aimoin de Saint-Germain-des-Prés, qui fut le propre maître d'Abbon.

Le texte est donc profondément marqué par la culture scolaire, et le manuscrit unique qui nous en transmet les deux premiers chants (Paris, BnF, Lat. 13833) en témoigne au plus haut point, puisqu'il est muni d'un appareil de gloses très abondant, probablement contemporain de la copie et vraisemblablement constitué pour les élèves de l'école monastique. Destiné à être appris par cœur selon les habitudes de l'époque, le poème avait donc une fonction didactique et avait été conçu, entre autres finalités, pour enrichir le vocabulaire des étudiants, ce qui explique qu'on y trouve tant de mots rares.

Au milieu de cet abondant matériau lexical, l'hellénisme s'affirme avec emphase dès les premiers mots de l'épître dédicatoire en prose, où le poète se désigne lui-même comme *Cunctorum Dei plasmatum extimus*¹³, utilisant un emprunt (*plasma*, « ouvrage de poterie »), dans son sens théologique (créature tirée de la terre). Le glossateur – probablement le poète lui-même – précise le sens du terme dans l'interligne supérieur : *formarum*, à prendre dans son sens le plus matériel (« empreinte, objet sorti du moule »). La glose, soigneusement libellée au génitif pluriel, permet par ailleurs d'indiquer le cas et le nombre de la forme *plasmatum* et

¹⁰ Hier., *Gal.*, 1, 1, 16b : « Si la chair et le sang de l'Apôtre sont spirituelles, que faut-il penser des choses terrestres ? »

¹¹ Éd. P. de Winterfeld, Berlin, Weidmann [MGH, *Poet.*, IV.1], p. 72-121.

¹² Voir par exemple ce qu'en dit H. Waquet, éditeur de l'œuvre dans la collection des Universités de France (Paris, 1942), p. XI : « La langue en est obscure et prétentieuse, semée d'incorrections, d'étrangetés, de phrases où l'enchevêtrement de la construction relève de l'art des rébus. Le mépris de la simplicité y est prodigieux. »

¹³ *Pr.*, 1 : « la plus vile de toutes les créatures de Dieu ».

d'enseigner au lecteur une partie de la flexion latine des noms neutres en *-ma* empruntés au grec (fig. 6).

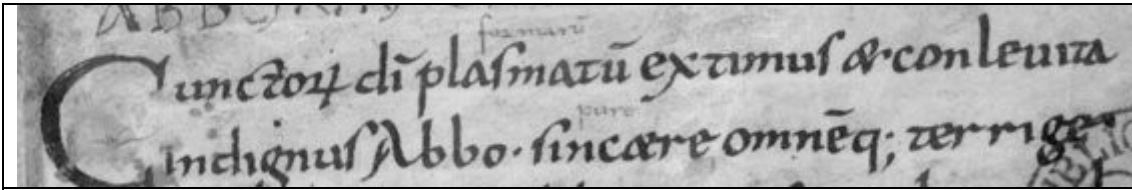


Fig. 6. Paris, BnF, Lat. 13883, fol. 1 (détail). Abbon de Saint-Germain-des-Prés, *Bella Parisiaca urbis*, pr., 1. Cliché BnF, droits réservés.

Un autre exemple montrera que l'hellénisme d'Abbon, au-delà des aspects érudits et grammaticaux, peut être pourvu d'une portée idéologique. Un peu plus loin dans l'œuvre, au début du chant I, le chef danois Siegfried, arrivé par voie fluviale avec une forte troupe, sollicite et obtient une entrevue avec Gozlin, l'évêque de Paris, qui est l'un des deux héros du poème. À son adversaire, qui réclame seulement l'autorisation de passer sur la Seine sous les murs de la ville pour pouvoir aller piller la Bourgogne, le prélat oppose un refus catégorique, dans un discours de huit vers qui est à la fois une profession de loyauté à l'égard de l'empereur Charles le Gros et un résumé de l'idéologie carolingienne. Particulièrement solennels, les deux premiers vers du passage se présentent ainsi :

*Vrbs mandata fuit Karolo nobis basileo,
Imperio cuius regitur totus prope kosmus¹⁴.*

Les deux emprunts au grec, *basileo* (ablatif latin refait sur *basileus* = gr. βασιλεύς) et *kosmus* (= gr. κόσμος) ont été glosés, selon le principe déjà observé, par les formes *rege* et *mundus* (fig. 7). Mais, au-delà de la simple érudition lexicale, ces deux termes, habilement placés en fin de vers, expriment avec emphase le programme politique du royaume franc, fondé, depuis la *renouatio imperii*, sur l'institution impériale et sur une ambition de domination universelle à laquelle on peut feindre de croire encore, depuis que le faible Charles le Gros, empereur dès 881, a restauré pour un temps l'unité du *regnum Francorum* en devenant roi de Francie occidentale (885). Le latin, enrichi d'hellénismes, donne donc à entendre en quelques mots les deux langues de civilisation qui étaient celles de l'Empire romain et constitue un manifeste de légitimité dirigé au premier chef contre des Normands renvoyés à leur statut de barbares, mais peut-être aussi contre l'empire d'Orient hellénophone, dont l'héritage culturel se trouve ainsi revendiqué.

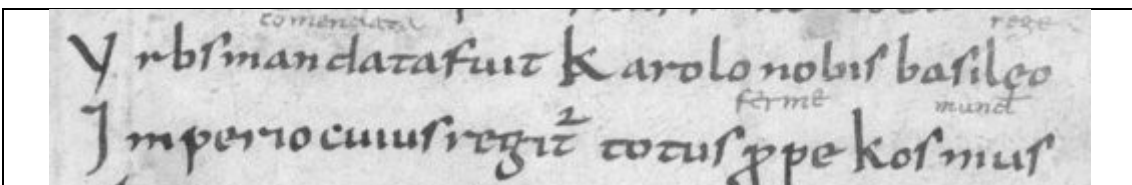


Fig. 7. Paris, BnF, Lat. 13883, fol. 5 (détail). Abbon de Saint-Germain-des-Prés, *Bella Parisiaca urbis*, I, 48-49. Cliché BnF, droits réservés.

Un dernier exemple tiré du même poème montrera la complexité du système de glossature mis en place par Abbon. Au deuxième jour du combat, l'auteur donne à voir,

¹⁴ *Bell. Par.*, I, 48-49 : « Cette ville nous fut confiée par le basileus Charles, / dont l'empire régit presque tout le cosmos. »

vraisemblablement au prix d'une exagération épique, le rapport de force entre Francs et Danois. Deux cents assiégés font face à quarante mille assaillants, et l'érudit saisit cette occasion d'enseigner à son lectorat quelques rudiments concernant le système grec de numération, qui repose sur la valeur numérique des lettres de l'alphabet :

*P geminum fidos, raro quamuis, uegetabat,
Mque truces posthac chile – seranta chile id extat –
Hicerecent eunt uicibus turrim¹⁵.*

Le texte est incompréhensible sans les nombreuses gloses qui l'accompagnent (fig. 8).

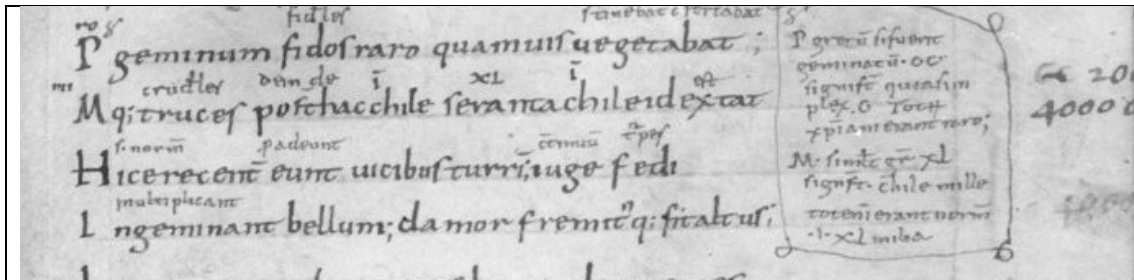


Fig. 8. Paris, BnF, Lat. 13883, fol. 7 (détail). Abbon de Saint-Germain-des-Prés, *Bella Parisiaca urbis*, I, 114-117. Cliché BnF, droits réservés.

Le texte poétique lui-même pose déjà l'équivalence entre *M chile* (*sic*) et *seranta chile* (*sic*). Les gloses interlinéaires donnent la valeur phonétique du *P* (*ro*) et du *M* (*mi*, conformément à la prononciation iotacisée), au passage, le lecteur déduit de la scansion du vers que les noms de ces deux lettres grecques sont constitués de syllabes longues. Les mêmes gloses interlinéaires indiquent encore, en chiffres romains, la valeur numérique de la forme *seranta* (= XL) et signalent, par des lettres marquées de l'*apex*, que la quantité du [i] de *chile* est longue, alors que le poète a dû la compter brève pour obtenir un vers juste. Enfin, une glose marginale, appelée par un signe tironien placé à droite du *P* initial, signale la valeur numérique du *P* et du *M* grecs :

P grecum, si fuerit geminatum, CC significat, quia simplex C. [...] M similiter grecum XL significat. Chile : mille¹⁶.

Mises bout à bout, ces informations donnent au lecteur le nom et la valeur numérique de deux lettres de l'alphabet, lui indiquent en toutes lettres deux numéraux grecs et lui fournissent des éléments de prosodie globalement exacts. Mais cette abondante érudition de façade laisse voir aussi les limites de l'hellénisme d'Abbon : la forme *chile* (pour χίλιοι) est aberrante, et sa finale, apparemment invariable aux yeux du poète, semble analogique du lat. *mille*, tandis qu'il manque deux syllabes à *seranta* pour atteindre la forme correcte τεσσαράκοντα.

¹⁵ *Bel. Par.*, I, 114-116 : « Un double *rhó* animait les fidèles, malgré le petit nombre ; / et puis, dans leur cruauté, au nombre d'un kilomu – c'est-à-dire de quarante fois mille – / les autres, continuellement, assaillent la tour à qui mieux mieux. » (Nous traduisons au plus proche du texte pour rendre compte des hellénismes).

¹⁶ « Le *rhó* grec, si on le redouble, vaut 200, vu que, tout seul, il vaut 100. [...] De même, le *M* grec vaut 40. *Chile* : mille. »

L'HELLÉNISME LITURGIQUE

L'intérêt manifesté pour le grec au haut Moyen Âge s'explique souvent par un souci d'érudition liturgique, vraisemblablement sous-tendu, au moins jusqu'au schisme de 1054, par un souci de concorde entre les Églises d'Orient et d'Occident.

Un curieux exemple en est fourni par l'inscription marginale que l'on trouve au haut du fol. 136v du manuscrit Z20 de la Bibliothèque bénédictine de Saint-Mihiel. Le volume composite est un sermonnaire carolingien augmenté d'un légendaire roman au XI^e siècle. Les marges de la partie la plus récente sont chargées de différentes mentions et d'essais de plume au milieu desquels apparaît la transcription latine d'une invocation grecque liée à la liturgie de de l'Invention de la Croix (fig. 9). On lit :

Soson ymas, Christe Satyr (sic), dia tin dinamin tu Staur[u ...], o sonas (sic) Petru (sic) en bi (sic) talassu (sic), eleyso (sic) ymas.

Le texte qui se trouve ainsi translittéré de manière fautive est vraisemblablement le suivant :

Σώσον ἡμᾶς, Χριστέ Σωτήρ, διὰ τὴν δύνμιν τοῦ Σταυροῦ, ὁ σώσας Πέτρον ἐν τῇ θαλάσση, ἐλέησον ἡμᾶς¹⁷.

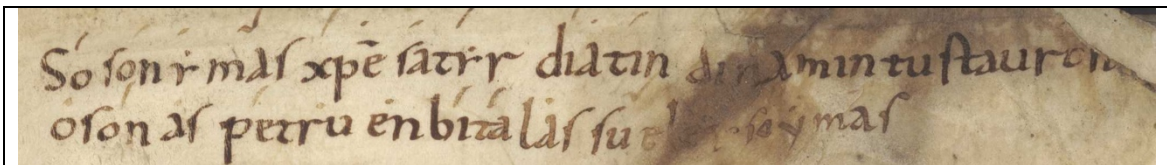


Fig. 9. Saint-Mihiel, Z20, fol. 136v (détail de la marge supérieure). Cliché AD 55, droits réservés.

La présence de ce fragment liturgique à cet endroit et sous cette forme précise ne laisse d'étonner pour plusieurs raisons. Pour commencer, cette invocation est mal attestée dans l'Église grecque à date ancienne, alors qu'elle est connue en Occident dès le Moyen Âge, sous une forme latine :

*Salua nos, Christe Saluator, per uirtutem Crucis ; qui saluasti Petrum in mari, miserere nobis*¹⁸.

Il y a donc de fortes chances pour que le scribe occasionnel qui a copié ce fragment à cet endroit en ait connu la version latine. Dans ces conditions, voulait-il préserver la traduction grecque d'un texte latin connu de tous pour s'en servir comme d'un réservoir minimal de lexique grec ? ou s'agissait-il seulement de conserver un savoir liturgique parcellaire ? La notation musicale qui accompagne ces deux lignes d'écritures, et qui mériterait une enquête plus approfondie, semble plaider en ce sens, mais pose la question de son utilité en plein cœur de la chrétienté occidentale.

Dans un deuxième temps, on peut s'interroger sur les modalités de transmission de ce court texte. Est-ce la mise par écrit d'un chant qui aurait été entendu par un voyageur ? ou le fragment a-t-il connu une transmission écrite ? Les erreurs touchant le vocalisme, et

¹⁷ « Sauve-nous, Christ Sauveur, par la puissance de la Croix ; toi qui as sauvé Pierre en mer, prends pitié de nous. »

¹⁸ Voir R.-J. Hesbert, *Corpus antiphonarium officii*, t. III, Rome, Herder, 1968, n° 4686. Antienne attestée dans une douzaine de manuscrits à travers l'Europe.

notamment la graphie des phonèmes iotacisés (*ymas* pour ἡμᾶς ; *satyr* pour Σωτήρ) semblent plaider pour une transmission orale. Mais d'autres phénomènes s'expliqueraient mieux par une transmission écrite ; ainsi de *talassu* pour θαλάσση (avec mauvaise lecture d'un *eta* minuscule) ou *Petru* pour Πέτρον (avec la mauvaise interprétation d'une ligature ο+ν). Quoi qu'il en soit, cette transcription occasionnelle témoigne du prestige qu'avait la liturgie grecque aux yeux d'un scribe qui était manifestement ignorant de la langue grecque.

Or ce fait n'est pas isolé dans le monachisme gaulois autour de l'an mil. Dès le X^e siècle, l'abbaye Saint-Martial de Limoges s'affirme comme un centre majeur des études liturgiques : on y compose des tropes en grand nombre, on y acquiert activement des manuscrits liturgiques provenant de toute la Gaule du Sud-Ouest, voire d'Espagne, et l'on y conserve précieusement les textes dont ils sont porteurs¹⁹. C'est ce dont témoigne le manuscrit Lat. 1120 de la Bibliothèque nationale, célèbre tropaire-prosaire daté du début du XI^e siècle, originaire d'Aquitaine. Il est accompagné d'une notation musicale et enrichi d'une superbe décoration romane²⁰.

Aux fol. 38-38v, le volume contient une doxologie, un *Sanctus* et un *Agnus Dei* en grec translittéré phonétiquement²¹ ; l'*Agnus* est par ailleurs accompagné de sa traduction latine littérale. La doxologie, copiée sous le titre *Item Gloria in Grecco* se présente sous la forme suivante (fig. 10) :

Doxa patri ke yo ke agyo pneumati ke enim (sic) ke agis (sic) ke is tus eonas ton eonon, amin.



Fig. 10. Paris, BnF, Lat. 1120, fol. 38 (détail). Doxologie grecque translittérée en latin. Cliché BnF, droits réservés.

On est loin, ici, des approximations du copiste occasionnel du manuscrit de Saint-Mihiel. Le texte est globalement correct et conforme aux usages de l'Église grecque :

¹⁹ Sur les manuscrits médiévaux de Saint-Martial de Limoges, on pourra se reporter au catalogue de la riche exposition *Chefs d'œuvre romans de Saint-Martial de Limoges*, éd. Ch. Denoël et A.-Ch. Dionnet, Gand, Snoeck, 2019.

²⁰ Le manuscrit a été étudié en détail par J. Chailley, « Les anciens tropaires et séquentiaires de l'école de Saint-Martial de Limoges (X^e-XI^e siècle) », *Études grégoriennes*, 2 (1957), p. 167-169.

²¹ Pour d'autres exemples de textes liturgiques grecs translittérés en latin, voir P. Boulhol, *La connaissance*, p. 30-31. La pratique est attestée depuis le VIII^e s. au moins.

Δόξα Πατρὶ καὶ Υἱῷ καὶ Ἁγίῳ Πνεύματι, καὶ νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων, ἀμήν.

Cependant deux fautes caractérisées montrent les limites de l'intelligence que le copiste avait du texte. Il a remplacé par des formes latines approchantes (*enim* et *agis*) deux adverbes de temps qui, quoique fort courants en grec, lui étaient apparemment inconnus, νῦν (prononcé [nin]) et ἀεὶ (prononcé [aï]). L'espacement très incertain des mots montre par ailleurs que même la *distinctio* posait problème. Enfin, la notation musicale, qui comporte une note sur le *e* d'*enim* pourtant superflu, indique que la mélodie a été artificiellement plaquée sur un texte déjà corrompu.

On peut donc douter que ce chant ait effectivement été exécuté dans un contexte liturgique, et il est vraisemblable que son insertion dans ce volume avait plutôt une fonction ostentatoire : au cœur d'un Occident qui ignorait à peu près tout du grec, il apportait une touche d'exotisme et donnait l'impression d'une érudition plus qu'il n'en administrait la preuve. C'est ce que confirmera, du moins à Saint-Martial, un dernier cas datant à peu près de la même époque.

FONCTION OSTENTATOIRE DE L'ALPHABET GREC

Le manuscrit Lat. 7586 de la Bibliothèque nationale de France (Isidore de Séville, *Étymologies*, XI^e siècle) est porteur d'ex-libris manuscrits rédigés en langue latine mais alternativement tracés en alphabet latin (fol. 42 et 70v) et translittérés en alphabet grec (fol. 8v et 71). Ces marques d'appartenance ont été ajoutées peu de temps après la copie dans les marges extérieures, sous forme d'une ligne d'écriture d'orientation verticale. Au fol. 8v, on lit, dans une encre rouge, ΥCΘΗ ΛΥΒΗΡ CANXΘΥ ΜΑΡΧΥΑΛΥC ΗCΘ (= *Iste liber sancti Marcialis est*). Au fol. 70v (fig. 11), l'inscription est tracée à l'encre noire, et la forme est légèrement différente : ΥCΘΗ ΧΩΔΗC CANXΘΥCΣΥΜΥ ΜΑΡΧΥΑΛΥC ΗCΘ (= *Iste codex sanctissimi Marcialis est*).

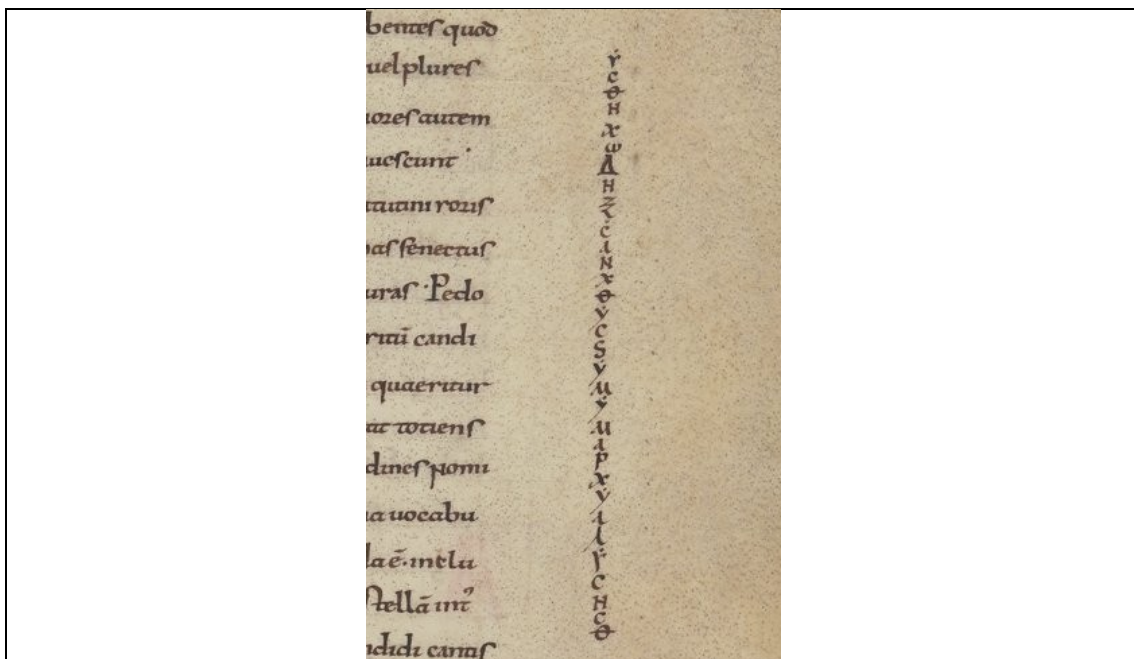


Fig. 11. Paris, BnF, Lat. 7586, fol. 71 (détail de la marge extérieure). Ex-libris manuscrit de l'abbaye Saint-Martial de Limoges. Cliché BnF, droits réservés.

Ces formules sont de simples translittérations, avec quelques variantes des ex-libris que l'on trouve ailleurs en alphabet latin²². L'alphabet grec n'a pas même ici une fonction de cryptage, puisque les formules copiées en alphabet latin en donnent la teneur de manière obvie. Sa fonction est purement ornementale.

On remarquera que le système de translittération est cohérent. Si l'on exclut l'emploi d'un S latin qui a probablement échappé au scribe dans la forme CANXΘYCSYMY (fol. 71), les graphèmes sont strictement empruntés à l'alphabet grec, qui semble bien maîtrisé dans sa morphologie onciale. Le système de transcription employé est rigoureux, une lettre grecque correspondant à une lettre latine, mais il est incohérent du point de vue phonétique : *i* est toujours transcrit par Υ, conformément à la prononciation byzantine iotacisée, tandis que *e* est transcrit par Η en suivant la prononciation classique du *êta* grec. C'est que le scribe a systématiquement privilégié, quand il le pouvait, les graphèmes étrangers à l'alphabet latin et ceux qui ont une valeur différente en latin et en grec. Ce goût de l'exotisme amène à transcrire constamment *c* par Χ, *t* par Θ, *e* par Η, quand Κ, Τ et Ε auraient été des choix plus conformes à la phonétique du latin, y compris dans sa prononciation médiévale.

Ce procédé n'est pas un fait isolé, et l'on en connaît plusieurs autres exemples aux X^e et XI^e siècles, notamment en Gaule occidentale²³. Il montre que le grec était considéré à cette époque comme un objet de curiosité, dont la fonction est avant tout démonstrative.

Ces quelques exemples montrent qu'à peu près partout en Gaule, et de manière constante depuis le IX^e jusqu'au XI^e siècle, le grec est une langue méconnue dans sa morphologie et dans sa syntaxe. La connaissance très parcellaire qu'on en a dans le milieu monastique comprend quelques éléments de lexique et une maîtrise approximative de l'alphabet, reposant sur quelques citations imparfaitement transmises. En fait, hormis chez quelques pédagogues soucieux de transmission des savoirs, comme Abbon de Saint-Germain-des-Prés, le grec s'emploie pour donner l'illusion d'une érudition et semble avoir été avant tout, sous cette forme minimale, l'instrument d'un prestige social.

²² Fol. 42r : *Hic est liber sancti Marcialis*. Fol. 70v : *Iste liber sancti Marcialis est*.

²³ Quelques exemples du procédé sont cités par P. Boulhol, *La connaissance*, p. 49-52.

BIBLIOGRAPHIE

Liutprand de Crémone, *Œuvres*, présentation, éd. et trad. Fr. Bougard, Paris, CNRS, 2015.
Abbon de Saint-Germain-des-Prés, *Bella Parisiaca urbis*, éd. P. de Winterfeld, Berlin, Weidmann [MGH, *Poet.*, IV.1], p. 72-121.

Berschlin, W., *Griechisch-lateinisches Mittelalters. Von Hieronymus zu Nikolaus von Kues*, Berne/Munich, 1980.

Boulhol, P., *La connaissance de la langue grecque dans la France médiévale, VI^e-XV^e s.*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2008

Chailley, J., « Les anciens tropaires et séquentiaires de l'école de Saint-Martial de Limoges (X^e-XI^e siècle) », *Études grégoriennes*, 2 (1957), p. 163-188.

Hesbert, R.-J., *Corpus antiphonalium officii*, Rome, Herder, 1963-1979, 6 vol.

Kaczynski, B., *Greek in the Carolingian Age. The St. Gall Manuscripts*, Cambridge (Mass.), Medieval academy of America, 1988.

Lhommé, M.-K., « Le grec de Paul Diacre », *Actes du IX^e colloque sur le latin vulgaire et tardif, Lyon, 2-6 septembre 2009*, éd. Fr. Biville, M.-K. Lhommé et D. Vallat, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean-Pouilloux, 2012, p. 765-782.

Rollo, A., « Il greco nell'Occidente medievale: mani e pratiche di scrittura », *Le livre manuscrit grec: écritures, matériaux, histoire. Actes du IX^e colloque international de paléographie grecque, Paris, 10-15 septembre 2018*, éd. M. Crosnier et Br. Mondrain, Paris, Collège de France/CNRS, 2020, p. 3-38.